

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 47/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 24

OBJET
AJOUT D'UN RAPPORT
COMPLEMENTAIRE A
L'ORDRE DU JOUR.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 MAI 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - M. VANOT –Mme DIEZ – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BANNEROT à Mme VAUDEVILLE- Mme TIHA à Mme CHASSAIN- Mme MARECHAL à M. VANOT – M. MALARDE à M. MOUGIN.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. Institution et vie politique 5.2 Fonctionnement des assemblées

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un rapport complémentaire à l'ordre du jour intitulé :

Cautionnement "avance de trésorerie dans le cadre du FIMA 2017".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE l'ajout de ce rapport à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170522-2017-077-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2017

Publication : 31/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 48/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 24

OBJET

**ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 MAI 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - M. VANOT –Mme DIEZ – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BANNEROT à Mme VAUDEVILLE- Mme TIHA à Mme CHASSAIN- Mme MARECHAL à M. VANOT – M. MALARDE à M. MOUGIN.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances.

- Vu l'avis de la commission des finances,
- Vu l'avis du Conseil d'Administration de l'Office Municipal des Sports, pour ce qui concerne les associations sportives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, (Mme Yvette COUDRAY, Présidente de du Comité de Jumelage Baccarat – Gernsbach et M. Yves MANGEMATIN, Président de PASS'IMAGE, n'ont pas participé au vote).

DECIDE d'attribuer une subvention aux diverses associations figurant dans le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170522-2017-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2017
Publication : 31/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



SUBVENTIONS ANNEE 2017

Nom des Associations	VOTE
COMITE DE JUMELAGE BACCARAT-GERNSBACH	1 200,00 €
RETRAITES CRISTALLERIE	600,00 €
COMITE DES FETES	4 000,00 €
AMICALE CLASSE 65	400,00 €
SOUVENIR Français	300,00 €
PG-CATM	300,00 €
BACCARAT DYNAMIC	1 500,00 €
BIBLIOTHEQUE BACCARAT	1 000,00 €
METAMORPHOSE	1 000,00 €
MUSIQUE d'ENSEMBLE MUNICIPAL	1 500,00 €
La GUERIOTTE	2 500,00 €
ARTISTES AMATEURS	200,00 €
PASS'IMAGE	400,00 €
FOREMOST'MUSIC	300,00 €
APE COLLEGE	200,00 €
Association Sportive Ecole Gondrecourt	500,00 €
Association Sportive Ecole Primaire Serre	1 300,00 €
Association Sportive Ecole Primaire centre	1 000,00 €
Association Sportive Collège Baccarat	1 000,00 €
BACCARAT PLONGEE	600,00 €
CRISTAL GYM	400,00 €
AB TENNIS DE TABLE	3 200,00 €
CLUB VOSGIEN BACCARAT-RAON	600,00 €
SOCIETE DE PECHE LE BARBEAU	300,00 €
MSM COMPETITION	1 100,00 €
AJ Sport Auto	1 100,00 €
BACHAMOISE GYMNASTIQUE	5 000,00 €
Lorraine Passion Gymnastique	1 400,00 €
LES CAVALIERS DE BELVITE	800,00 €
SPORTING CLUB DE BACCARAT	8 000,00 €
LA PETANQUE BACHAMOISE	1 400,00 €
SKI CLUB RAON-BACCARAT	2 000,00 €
FIT'NAT	800,00 €
BACCARAT DETENTE	500,00 €
TENNIS CLUB BACCARAT	4 500,00 €
VTT TONIC	1 200,00 €
SDRB XV	1 000,00 €
JOGGING CLUB	800,00 €
ASS. NIPPON KEMPO BACCARAT	1 300,00 €

CRISTAL BOXING CLUB	2 100,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	350,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	1 500,00 €
VMEH (visite des malades MHB)	300,00 €
CONJOINTS SURVIVANTS	350,00 €
RESTO DU COEUR	350,00 €
ADMR	2 300,00 €
RETRAITES ET PERSONNES AGEES BACCARAT	1 200,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	350,00 €
CLUB DU 3ème AGE	150,00 €

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 49/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 24

OBJET

**RENOUVELLEMENT DE LA
LIGNE DE TRESORERIE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 MAI 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - M. VANOT –Mme DIEZ – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BANNEROT à Mme VAUDEVILLE- Mme TIHA à Mme CHASSAIN- Mme MARECHAL à M. VANOT – M. MALARDE à M. MOUGIN.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.3.2 Ligne de trésorerie

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Par délibération du 29 MARS 2014, le Conseil Municipal a consenti des délégations au Maire, en l'autorisant à réaliser la ou les lignes de trésorerie dont le montant est à préciser soit lors de l'adoption du budget de la collectivité, par délibération séparée, soit par délibération dans le cours de l'année.

Vu l'avis de la commission des finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à ouvrir en 2017, une ligne de trésorerie et d'en arrêter le montant à 500.000 €.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170522-2017-079-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2017
Publication : 31/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 50/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 24

OBJET

ADMISSION EN NON-VALEUR.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 MAI 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - M. VANOT –Mme DIEZ – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BANNEROT à Mme VAUDEVILLE- Mme TIHA à Mme CHASSAIN- Mme MARECHAL à M. VANOT – M. MALARDE à M. MOUGIN.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant que la ville de Baccarat s'est portée caution d'un prêt bancaire et que l'association a fait faillite ;
- Considérant que la ville doit rembourser 50% du capital et des intérêts restant à charge à la banque. Montant qui s'élève à : 6 515.46€.

Le jeu des écritures comptables nous demande d'émettre un titre au nom de ladite société, lequel ne nous sera pas remboursé. Il convient donc d'admettre en non-valeur cette comme dès maintenant.

Vu l'avis de la commission des finances, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE l'admission en non-valeur de la somme de 6.515,46€ sur le budget ville – Article 6542.

Fait et délibéré à BACCARAT, le ~~jour~~ ~~mois~~ ~~et~~ ~~en~~ ~~suivant~~, le 22 mai 2017, en présence de Monsieur le Maire et de Monsieur le Secrétaire de l'Intérieur

Pour Copie Conforme, 054-215400391-20170522-2017-080-DE

Le Maire, Accusé certifié exécutoire
M. Christian GEX

Réception par le préfet : 31/05/2017
Publication : 31/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 51/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 24

OBJET
INDEMNITE FORFAITAIRE
COMPLEMENTAIRE POUR
ELECTIONS.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 MAI 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - M. VANOT –Mme DIEZ – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BANNEROT à Mme VAUDEVILLE- Mme TIHA à Mme CHASSAIN- Mme MARECHAL à M. VANOT – M. MALARDE à M. MOUGIN.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. Fonction publique

4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

- Considérant que les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai derniers ainsi que les élections législatives des 11 et 18 juin prochains vont impliquer du personnel communal de l'encadrement pour le contrôle de la régularité des opérations de vote et de dépouillement.
- Considérant que les agents y participant peuvent bénéficier d'indemnités forfaitaires pour élections, suivant les règles établies dans l'Arrêté du 27 février 1962 (J.O du 7 mars 1962) modifié par l'arrêté du 19 mars 1992.

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE l'enveloppe globale de ces indemnités à 1080 euros pour l'ensemble des agents concernés.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170522-2017-081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2017

Publication : 31/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

M. Christian GEX



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 52/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 24

OBJET

**RESSOURCES HUMAINES :
MARCHE ASSURANCE
PREVOYANCE.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - M. VANOT –Mme DIEZ – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BANNEROT à Mme VAUDEVILLE- Mme TIHA à Mme CHASSAIN- Mme MARECHAL à M. VANOT – M. MALARDE à M. MOUGIN.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 MAI 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 Personnel titulaire et stagiaire

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

En raison de la hausse conséquente de 40%, envisagée actuellement par la MNT, le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle a souhaité relancer une procédure d'appel d'offres pour la couverture du risque prévoyance/maintien de salaire des agents.

Pour maintenir la continuité du service après le 31 décembre prochain aux agents de la commune, il est nécessaire de faire parvenir au CDG54 une délibération lui donnant mandat d'habilitation pour relancer la consultation susmentionnée.

La garantie pour la couverture du risque prévoyance / maintien de salaire des agents de la ville est utilisée par plus de 90% d'entre eux. La Mairie participe à hauteur de 7euros par agents par mois et pour l'agent cela correspond à 0.75% du traitement brut indiciaire.

L'autorité territoriale rappelle que la collectivité fait bénéficier ses salariés d'une couverture assurantielle leur permettant de maintenir leur salaire en cas de passage à demi-traitement du fait de la maladie. C'est en adhérant au contrat groupe proposé il y a 4 ans par le centre de gestion que cette couverture a été mise en place.

Il est rappelé :

- l'opportunité de pouvoir maintenir les contrats d'assurance prévoyances de maintien de salaire au profit des agents de la collectivité ;
- l'intérêt de confier au centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une nouvelle procédure de mise en concurrence et ainsi tenter d'éviter l'augmentation tarifaire annoncée par l'actuel prestataire du marché ;
- que la collectivité se réserve le droit d'apprécier le moment venu, si les conditions obtenues par le centre de gestion sont satisfaisantes ;
- que l'effet du groupement de commandes doit permettre une meilleure négociation du contrat pour son compte, grâce à la mutualisation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,, après en avoir délibéré :

- Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 22 bis ;
- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 25, alinéa 6 ;

DECIDE :

La collectivité charge le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer une procédure formalisée, en vue le cas échéant, de souscrire pour son compte un nouveau contrat-cadre permettant aux agents de bénéficier de prestations d'action sociale mutualisées et conclure avec un des organismes mentionnés au I de l'article 88-2 de la loi n°84-53 ci-dessus indiqué une convention de participation dans les conditions prévues au II du même article.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Garantie incapacité et temporaire de travail et invalidité ;
- Garantie minoration de retraite.

Pour chacune de ces catégories, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Ces contrats seront conclus pour une durée de 6 ans avec possibilité de résiliation annuelle par le souscripteur et l'assureur à l'échéance, avec un préavis de 4 mois.

Ce mandat n'engage pas la collectivité qui décidera en fonction des résultats obtenus d'adhérer au contrat groupe. La décision d'adhésion fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Pour Copie Conforme,

054-215400391-20170522-2017-082-DE

Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2017

Publication : 31/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 53/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 24

OBJET

**RESSOURCES HUMAINES :
REPORT DES HEURES N+1.**

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - M. VANOT –Mme DIEZ – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BANNEROT à Mme VAUDEVILLE- Mme TIHA à Mme CHASSAIN- Mme MARECHAL à M. VANOT – M. MALARDE à M. MOUGIN.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 MAI 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 Personnel titulaire et stagiaire

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Suite à l'application au 1^{er} janvier 2016 du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement du temps de travail réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures dans notre collectivité, il est important d'ajouter que les heures non effectuées dans l'année N sont placées automatiquement dans le compte heures de l'agent. De ce fait, les heures non effectuées l'année N, peuvent être reportées sur l'année N+1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DIT** que les heures non effectuées l'année N, peuvent être reportées sur l'année N+1.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170522-2017-083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2017

Publication : 31/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 54/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 24

OBJET

**RESSOURCES HUMAINES :
MODIFICATION DU TABLEAU
DES EFFECTIFS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 MAI 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - M. VANOT –Mme DIEZ – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BANNEROT à Mme VAUDEVILLE- Mme TIHA à Mme CHASSAIN- Mme MARECHAL à M. VANOT – M. MALARDE à M. MOUGIN.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 Personnel titulaire et stagiaire

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

- Création d'un emploi permanent d'Agent de Police Municipale au grade de Brigadier (Echelle C2) à temps complet ;
- Fermeture d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet à compter du 1^{er} Juin 2017.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170522-2017-084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2017
Publication : 31/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 55/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 24

OBJET

DENOMINATION PONTON
HANDIPECHE.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 MAI 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE - M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - M. VANOT –Mme DIEZ – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER – Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BANNEROT à Mme VAUDEVILLE- Mme TIHA à Mme CHASSAIN- Mme MARECHAL à M. VANOT – M. MALARDE à M. MOUGIN.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

8. DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES 8.4 Aménagement du territoire.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Madame Sabrina VAUDEVILLE, Adjointe aux Sports,

- Considérant que le ponton Handipêche va être inauguré le 4 juin 2017 à l'occasion de la journée mondiale de la pêche. La Fédération Française de Pêche va organiser des animations durant l'après-midi pour initier les familles bachamoises à ce sport. La création de ce ponton va permettre la labellisation d'un Parcours Pêche en Famille au niveau national, il est important de rappeler qu'il s'agit du 1er parcours du Grand Est.

Ce projet a pris du temps, et nécessité l'investissement de nombreux interlocuteurs et des services de la ville. L'Association de pêche bachamoise Le Barbeau, a proposé d'honorer la mémoire d'un de ses membres investi dans la création de ce ponton : Michel MATH. Ce bachamois, récemment décédé, a milité durant de nombreuses années pour la création de ce ponton.

Pour mémoire, la dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du Conseil Municipal qui, en vertu de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « règle par ses délibérations les affaires de la Commune » (CE, 2 février 1991, req. n° 84929). Le droit d'agir pour le respect de la vie privée dans les conditions prévues à l'article 9 du code civil « s'éteint au décès de la personne concernée, seule titulaire de ce droit » (Cour de cassation, 8 juillet 2004, n° 03-13260 ; 14 décembre 1999, n° 97-15756).

La Municipalité a néanmoins fait le choix de consulter les ayants droits de Monsieur MATH qui ne sont pas opposés à cette distinction-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
DECIDE de dénommer ainsi cet équipement municipal :
"Ponton Handipêche Michel MATH"

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170522-2017-085-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2017

Publication : 31/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 56/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 24

OBJET

**FINANCES -
CAUTIONNEMENT "AVANCE
DE TRESORERIE DANS LE
CADRE DU FIMA 2017".**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 MAI 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER-
Mme CHASSAIN – Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE -
M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS –
MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - M. VANOT –Mme DIEZ –
M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. THIERY à M. STEIMER –
Mme SOMNARD à Mme COUDRAY – M. BANNEROT à Mme
VAUDEVILLE- Mme TIHA à Mme CHASSAIN- Mme MARECHAL à
M. VANOT – M. MALARDE à M. MOUGIN.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.3.3 Garantie d'emprunts

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant que l'organisation du FIMA 2017, portée par Baccarat Développement, a nécessité pour l'association l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 50 000€. Les dépenses pour la manifestation ont débuté avant l'arrivée des subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ACCEPTE de se porter caution d'un prêt de 50 000€ au taux fixe de 0.95%.

Fait et délibéré à Baccarat, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170522-2017-086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2017
Publication : 31/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

